

L'aspect socio-culturel

Une culture masculine du sport

Les rôles et les rapports genrés constituent des freins importants pour la pratique sportive des personnes FINTA. Le sport étant un miroir de la société, il est aisément de comprendre que les valeurs culturelles et les normes sociales s'y retrouvent pareillement représentées. Choisir une discipline se fait donc, pour les personnes minorisées, sur base de ces normes sociétales, non pas par conformisme, mais d'abord et avant tout pour se protéger puisqu'on attend d'elles qu'elles se comportent selon les principes patriarcaux traditionnels. Sortir des normes genrées serait bien souvent trop coûteux pour elles. Si on perçoit, ces dernières années, davantage d'ouverture des sports dits masculins en Occident, ce n'est pas le cas partout dans le monde. Dans de nombreux pays, déroger à ces normes et codes sociaux peut être perçu comme une provocation publique, avec toutes les conséquences que cela engendre pour les personnes qui les enfreignent.

L'accès à un sport historiquement associé à une masculinité virile est loin d'être une sinécure. Les sports de combat sont exemplaires de cette résistance socio-culturelle. Alors que la lutte gréco-romaine reste à ce jour le seul bastion exclusivement masculin au programme olympique²⁷, la boxe a longtemps tardé à sortir de son entre-soi genré. Cela n'est probablement pas sans lien avec le fait qu'historiquement, les sports de combat dont s'inspire cette discipline étaient utilisés dans le cadre de l'entraînement militaire, exclusivement réservé aux hommes durant des siècles. Ce n'est qu'au début des années 1990 que les femmes ont commencé à

33

27. Les femmes ne peuvent participer qu'à l'épreuve de lutte féminine, un format créé sur le modèle de la lutte libre réservée aux hommes, en interdisant néanmoins les prises de clefs doubles.

s’immiscer dans les salles de boxe. Il aura fallu attendre la fin de cette décennie pour que la boxe anglaise féminine acquière une reconnaissance officielle et intègre le programme olympique en 2012.

« Le sport offre un agencement spécifique conçu pour permettre aux hommes de manifester les qualités pour eux jugées fondamentales: la force, l’endurance, la résistance »²⁸, affirme le sociologue Ervin Goffman. Et lorsqu’il s’agit de sports historiquement associés à la masculinité virile, les barrières à franchir sont encore plus élevées. Par leur pratique, les boxeuses troublent les définitions binaires du genre qui imprègnent la pratique sportive. Cela ne s’est pas fait sans sacrifices des pionnières, et l’on constate qu’encore à ce jour, les boxeuses doivent se montrer ingénieuses, tant dans leur pratique que dans leurs discours, pour se faire une place, au risque de tenir des propos parfois essentialisant²⁹.

Comme l’explique la chercheuse Natacha Lapeyroux, « Si les boxeuses mettent en place une stratégie de résistance face aux représentations de genre binaire dans le sport, en parallèle, elles tiennent un discours qui affirme leur “spécificité” féminine dans leur manière d’appréhender la boxe, en faisant usage d’un essentialisme stratégique pour se différencier des hommes. Dans leurs discours, les boxeuses insistent sur les différences physiques et mentales entre les deux sexes. Les femmes seraient plus “techniques” et plus attentives à la beauté du geste en réintroduisant une forme d’esthétique “féminine” dans leur pratique,

28. Ervin Goffman, *Les arrangements entre les sexes*, La Dispute, 2022.

29. L’essentialisme est un courant de pensée selon lequel les hommes et les femmes seraient différent·es par essence. Ainsi, il n’y aurait pas lieu de distinguer le sexe et le genre puisque le sexe d’une personne déterminerait son genre correspondant.

alors que les boxeurs, quant à eux, seraient “plus physiques”. L’incorporation de compétences considérées “féminines” dans leur manière de pratiquer la boxe permet aux boxeuses de se distinguer des hommes et d’éviter un procès de virilisation»³⁰. Procès qui se traduit, nous l’avons évoqué plus haut, par la contrainte de devoir se soumettre à un test de féminité aussi intrusif qu’inégalitaire et inadéquat. Nous ne pouvons clore ce paragraphe sans rappeler ce qu’a vécu la boxeuse algérienne Imane Khelif, championne olympique lors des Jeux de Paris 2024, dont la victoire fut immédiatement remise en cause par son adversaire ainsi que de nombreux·ses observateur·ices en raison de sa « masculinité »³¹. Et de saluer la force et l’abnégation de la Britannique Chantelle Cameron qui a renoncé, début novembre 2025, à son titre de championne du monde WBC des super-légers pour protester contre le fait de ne pas pouvoir concourir selon les mêmes règles que les hommes.

Se pose dès lors cette question : les personnes qui concourent dans les catégories de femmes doivent-elles être féminines ? N'est-ce pas jouer le jeu de la masculinité hégémonique et risquer un essentialisme contre-productif que de prendre cette posture ? En mettant en valeur leur féminité, souvent encouragées par les dirigeants et les entraîneurs majoritairement masculins, elles se font le miroir de la domination masculine. Entendons-nous bien, tout cela est probablement profondément inconscient et à titre individuel, nous ne pouvons que comprendre le souhait de ces sportives qui doivent au quotidien lutter contre les stéréotypes pour ne pas rester cantonnées à leur étiquette de « garçons manqués ».

35

30. www.revue-ballast.fr/boxer-contre-le-genre/#:~:text=Pendant%20les%20entraînements%2C%20les%20boxeuses,affilient%20au%20genre%20%20féminin%20.

31. www.rtbf.be/article/la-boxeuse-imane-khelif-qui-fait-l-objet-d-une-polemique-aux-jeux-olympiques-de-paris-n-est-pas-un-homme-11414400, ainsi que « Imane Khelif face à une haine mondialisée » paru dans le numéro 16 de la *Revue Déferlante*, p. 25-29.

Mais comme le dit Béatrice Barbusse « Tout d'abord, il faut dissocier deux problématiques différentes : d'une part celle de l'hypersexualisation des affiches sportives et d'autre part celle des comportements individuels des sportives. Il est souvent compliqué, au sein du monde sportif, de faire comprendre que c'est la systématisation de ce type de procédé qui est à déplorer. Chaque fois, la sportive est ramenée à sa plastique, et donc au "corps pour autrui", celui qu'il convient de donner à voir en tant que femme (et non en tant que sportive) pour plaire et séduire ». ³² Pratiquer le sport pour une personne minorisée est un acte subversif en soi, puisqu'il s'agit de « déformer » leur corps féminin pour qu'il puisse performer. Le risque que prend la sportive est plus ou moins important selon le sport qu'elle pratique, mais surperformer sa féminité, même inconsciemment, est un acte de protection face aux suspicions qu'on retrouve dans les discours dominants puisque « Pour la production de la performance, les sportives doivent développer des attributs tenus pour masculins : force, courage, vitesse, puissance, combativité, vitalité, brutalité, insensibilité, etc. Et au bout du compte, en réaction à cette socialisation sexuée masculine, tout se passe comme si elles éprouvaient un besoin ultime de légitimer leur appartenance au genre féminin, comme si, à travers la mise en valeur de leur féminité (toujours au singulier), elles répondaient à une assignation à plaire, à séduire, ou tout simplement à être UNE femme » ³³.

Ces comportements individuels s'expliquent, donc, mais ils n'empêchent que sur le plan collectif, ils reproduisent les stéréotypes de genre et d'infériorisation des femmes dans le sport. Pourtant, collectivement, les sportives disposent d'une puissance d'agir énorme qu'elles pourraient mettre en œuvre en développant ce que l'historienne Christine Bard nomme la « conscience de genre », à savoir la « conscience d'appartenir à un groupe humain discriminé ».

32. *Ibid.*, p. 147-148.

33. *Ibid.*, p. 160.

De cette manière, toutes les personnes minorisées pourraient être force de proposition en collectivisant leurs revendications pour faire sortir l'univers sportif de ses carcans patriarcaux et transphobes.

La grossesse reste encore aujourd'hui relativement taboue dans le monde sportif professionnel. Si les bienfaits de la pratique physique durant cette période sont communément intégrés tant par la communauté scientifique que médicale ainsi que par les premières concernées, dans le sport professionnel, les choses sont loin d'être acquises. En témoigne l'exclusion par son sponsor, en 2023, de la navigatrice Clarisse Crémer du Vendée Globe en raison de son congé de maternité ou encore la mise au ban de la joueuse de handball et vice-championne olympique Chloé Bulleux par son club quelques semaines avant son accouchement. Nous ne pouvons pas nier que les mentalités évoluent, mais les pratiques beaucoup moins rapidement. Ainsi, si certaines instances internationales ont acté le principe du congé de maternité, il est loin d'être appliqué par toutes les fédérations nationales. Comme le dit la sociologue du sport Catherine Louveau « Le sport est un milieu qui demeure conservateur. On y retrouve de nombreuses idées reçues sur ce que les femmes ne devraient pas faire ou ne pourraient plus faire une fois devenues mères »³⁴.

37

Outre le fait que la sportive enceinte se retrouve privée des gains qu'elle aurait pu obtenir en participant à des compétitions en amont de son accouchement, devenue mère, elle se retrouve souvent au chômage ou avec des revenus amputés. Une footballeuse professionnelle affirmait début 2023 que son club ne lui avait pas versé l'entièreté de son salaire durant sa grossesse

34. www.francetvinfo.fr/sports/sportive-de-haut-niveau-et-maternite-un-casse-tete-toujours-d-actualite_5697545.html

alors qu'une volleyeuse affirmait en 2022 que «Quand on est enceinte, on n'existe plus. L'impression que ça donne, c'est que c'est pire d'avoir eu une grossesse que d'avoir été blessée»³⁵. Et cela sans parler des sponsors, qui pour leur part, échappent à toute influence règlementaire. Ainsi de Nike qui avait décidé de diminuer de 70 % la rémunération de l'athlète Allyson Felix, sextuple championne olympique, sous prétexte qu'enceinte, elle performerait moins bien. Publiquement incriminée par la sprinteuse, l'entreprise avait été contrainte de faire machine arrière, Felix ayant annoncé rompre son contrat, dénonçant «des règles en grande partie pour des hommes par des hommes»³⁶. Soutenue par plusieurs de ses collègues, dont une avait affirmé qu'«être enceinte, c'est le baiser de la mort pour une femme athlète. En aucun cas je ne voudrais avoir à le dire à Nike si jamais j'étais enceinte»³⁷, Allyson Felix leur a adressé un joli pied de nez. Dix mois après son accouchement, elle devenait championne du monde de relais 4X400 mixte à Doha et, par là même, l'athlète la plus titré-e, femmes et hommes confondu-es, dans cette compétition. Dans ces conditions, les sportives professionnelles se retrouvent confrontées à un choix compliqué, à savoir soit poursuivre leur carrière, soit fonder une famille. Et si certaines ont réussi à concilier carrière et maternité, c'est qu'elles pratiquent une discipline où la prise en considération des droits des femmes à disposer de leur corps est davantage avancée, ou qu'elles ont pu compter sur leur forte personnalité et un soutien conséquent de leur entourage, ainsi que des médias. Mais elles restent minoritaires et, comme le dit la judokate et jeune mère Clarisse Agbagnégnou «L'envie [d'avoir un enfant] était beaucoup trop forte pour que je la sacrifie, même temporairement. J'avais envie

35. www.liberation.fr/societe/sexualite-et-genres/dans-le-sport-de-haut-niveau-quand-on-est-enceinte-on-nexiste-plus-20221103_SWJZWG25FFH7PGLJSS5D7EJMJY/

36. www.rtbf.be/article/felix-critique-nike-pour-son-attitude-envers-les-athletes-enceintes-10228659

37. www.rtbf.be/article/le-pied-de-nez-de-l-athlete-allyson-felix-a-nike-10335035

d'être maman, je veux et je peux faire les deux. La fédération internationale de judo m'a autorisée à allaiter en salle d'échauffement au Grand Chelem de Tel-Aviv, ça n'avait jamais été fait. J'ai rencontré des personnes à l'écoute, qui étaient volontaires pour tester. Et j'espère avoir ouvert le chemin pour les suivantes, qu'elles se disent que tout est possible »³⁸.

Ces combats pour pouvoir mener de front carrière et maternité sont les mêmes pour toutes les minorités de genre, sportives ou non. À savoir qu'elles sont historiquement discriminées en vertu de leur rôle de procréatrice alors que l'homme, sportif ou non, est plutôt loué lorsqu'il devient père. Enfin, non, il nous faut malheureusement nuancer le côté systématique de cette discrimination. Durant les premiers mois de la grossesse, on sait, (même s'il y a encore beaucoup de lacunes dans la compréhension de la physiologie de la femme enceinte), que les performances physiques peuvent être améliorées. En cause ? L'augmentation du débit cardiaque entraînant une augmentation de la masse sanguine qui peut être intéressante pour les sportives qui, à ce moment-là, ne vivent pas encore la lourdeur de la grossesse. En outre, le corps sécrète durant cette période bien davantage d'oestrogène, d'androgène et de progestérone et comme l'affirme la gynécologue Axelle Pintiaux « Ce sont des stéroïdes et, on sait que pour les sportifs, on ne peut normalement pas donner de stéroïdes anabolisants. Donc il y a quand même un climat à la fois hormonal et hémodynamique cardiovasculaire qui est favorable. On respire plus vite, donc peut-être que ça oxygène mieux »³⁹.

39

L'effet potentiellement dopant que peut avoir la grossesse est connu et a possiblement été instrumentalisé par certaines athlètes qui auraient utilisé la grossesse et son interruption pour

38. www.20minutes.fr/sport/4032428-20230510-mondiaux-judo-devenir-maman-avant-jeux-paris-plus-fort-confie-clarisse-agbegnenou

39. www.rtbf.be/article/grossesse-et-sport-de-haut-niveau-compatibles-ou-effet-dopant-11414001

améliorer leurs performances. Certaines sportives soviétiques ont témoigné avoir été contraintes de concevoir un enfant et d'avorter après dix semaines de grossesse en amont des Jeux olympiques de Mexico⁴⁰. Si ces révélations sont glaçantes, elles renforcent encore et toujours notre conviction de l'existence de l'emprise et du pouvoir patriarcal sur le corps des femmes.

Les violences sexistes et sexuelles

Au risque de nous répéter, la pratique du sport s'inscrit dans une société patriarcale et hétéronormée et n'est donc pas imperméable à tout ce qui s'y charrie. Ainsi des violences sexistes et sexuelles et de l'impunité de leurs auteurs. Qu'ils soient sportifs de haut niveau, entraîneurs ou pratiquants amateurs, les prédateurs sont nombreux et restent encore trop souvent dédouanés de leurs actes. Certes, quelques histoires sont mises en avant « pour l'exemple », mais force est de constater que la majorité des cas de violences sexistes et sexuelles restent encore aujourd'hui impunis, voire ignorés.

40

Nous pourrions prendre le temps ici d'énumérer les nombreuses affaires, certaines très médiatisées et d'autres beaucoup moins, celles qui touchent les sportives renommées et les violences vécues par toutes celles qui vont courir au parc le dimanche matin ou se dépenser à la salle de sport. Ces histoires, vous pouvez les lire dans les médias, sur les réseaux sociaux ou encore en entendre parler dans les manifestations. Les hommes, même lorsqu'ils se reconnaissent coupables, sont réengagés par les clubs et les fédérations, « excusés » par leurs dirigeants et couverts par leur entourage. Mais cela ne diffère en rien du traitement indulgent auquel sont soumis tous les agresseurs, des acteurs les plus connus à l'employé le plus banal.

40. https://fr.wikipedia.org/wiki/Dopage_par_l'avortement

Dans tous les clubs, au sein de toutes les associations, on sait que les femmes et les personnes minorisées se battent pour se faire entendre, visibilisent au quotidien les actes de sexismes qu'elles subissent, portent plainte pour harcèlement, pour violences sexuelles. On sait aussi que la justice est patriarcale et que, sportives ou pas, il reste compliqué pour les femmes de faire entendre leur voix.

Le 8 mars 2021, un collectif de sportives porté par Lola Mansour et Charline Van Snick, deux athlètes belges de haut niveau, lançait #BalanceTonSport. Objectif? Visibiliser, dénoncer et agir contre les discriminations et violences subies par les sportives, qu'elles soit professionnelles ou amatrices. Nous avons eu la chance d'en parler avec Lola Mansour, médaillée d'or des Jeux de la Jeunesse de Singapour en 2010, aujourd'hui autrice, coach et travailleuse sociale à la Brussels Bresilian Jiu Jitsu Academy.

Elle nous raconte :

“ #BalanceTonSport a été un mouvement très spontané. Si je me souviens bien, on a publié la première vidéo de sensibilisation en trois jours. Depuis 2012, j'étais sensibilisée aux questions de violences faites aux femmes puisque j'avais publié mon premier roman « Ceinture blanche » à la fondation Laure Nobels. Je l'avais rédigé durant une période de convalescence suite à une lourde blessure à l'épaule. Les parents de Laure, qui ont créé la fondation en souvenir de leur fille victime de féminicide, m'ont sensibilisée à son histoire, et plus largement, à la question du féminicide. Cela m'a permis de mettre tout ça en perspective. À l'époque, en 2012, les médias n'utilisaient pas encore ce terme. C'est alors que j'ai commencé à militier, à vouloir mener des actions de terrain en hommage à Laure, mais aussi aux femmes victimes de féminicide. Nous avons fait notre première action fin 2018. Nous l'avions appelée « Noël sans elles », parce que Laure est née le 22 décembre. C'était l'occasion à la fois de lui rendre hommage,

41

mais aussi d'élargir le combat et de sensibiliser davantage. Depuis, on essaye de le faire chaque année. De mon côté, le fait d'avoir mené ces actions m'a fait réfléchir sur le milieu sportif, le sexe, etc. J'ai chaussé les lunettes de genre!

Une année, avec Charline Van Snick, et d'autres, on avait été aux 20km de Bruxelles avec une grande banderole « Run for fun, not for safety » pour parler des violences dans l'espace public, du harcèlement de rue, mais aussi de ce que beaucoup de joggeuses vivent. Et notamment pour rappeler que si elles courrent en club plutôt qu'au parc, c'est aussi pour une question de sécurité.

À la veille du 8 mars 2021, Charline m'appelle. Elle veut publier un post. Elle me demande si j'ai des idées pour mobiliser parce qu'elle veut lancer une action. Elle sait qu'à ce moment-là, je travaille sur le terrain. C'est l'époque où je faisais mes premières actions militantes, notamment avec la fondation. L'idée émerge de créer un kimono sur lequel serait écrit le nom d'une athlète qui a marqué le sport, mais pas que ... Au départ, on pense à des choses vraiment très fun, on s'amuse. Et dans le même temps, je lui demande des nouvelles. Elle est encore en pleine carrière sportive, et moi, je suis un peu à l'écart. Elle me raconte plusieurs anecdotes et en discutant, on se remémore des épisodes de discrimination, de sexe dont on a été témoins ou qu'on a vécus. Petit à petit, on se rend compte de la gravité de certains cas. Notamment celui d'un athlète qui avait étranglé une judokate qui venait de le quitter. Il avait ensuite fait une tentative de suicide, mais au moment de notre échange avec Charline, il venait d'être nommé coach d'un groupe de moins de 13 ans. Cela nous avait fort bousculées, et on s'est dit qu'on ne pouvait pas faire quelque chose de léger, qu'il y avait quelque chose à dénoncer. On réalise aussi qu'on ne veut pas se contenter du monde du judo. J'ai demandé à Charline de lancer un appel sur

ses réseaux sociaux, n'y étant moi-même pas très active ni suivie, pour récolter des témoignages. En très peu de temps, elle reçoit une centaine de réponses qui évoquent un éventail très large de situations. Ça allait de la fille qui s'était fait humilier à l'escalade parce que ses camarades avaient vu qu'elle avait des poils sous les bras ou sur les jambes à des situations beaucoup plus graves, et surtout, dans de nombreuses disciplines sportives différentes. On s'est rendu compte qu'on avait plusieurs fois le même témoignage, que seul le décor changeait. Une fois c'était un terrain de hockey, une autre une piste d'athlétisme, un dojo, etc. C'est à ce moment-là qu'on a décidé d'élargir le groupe de discussion avec d'autres athlètes professionnelles. On a réalisé que c'était la première fois qu'on discutait réellement collectivement. Petit à petit les langues se sont déliées, des confidences en confiance. On a décidé de monter une vidéo qui rassemblerait les témoignages de nos expériences, mais aussi ceux qui avaient été envoyés à Charline. On les a regroupés par sujets, on a pris des thématiques qui allaient du sexisme ordinaire et des petites blagues aux cas de harcèlement ou d'agression. Certaines affaires aussi face auxquelles les fédérations étaient dans le déni ou avaient plutôt protégé les agresseurs. Il y avait aussi des expériences de violences conjugales, et notamment celle de Fanny Appes, qui avait porté plainte sept fois. Son ex-compagnon l'avait poignardée dans le train à la veille des Jeux olympiques de Tokyo. Il avait aussi auparavant déjà déchiré son passeport afin de l'empêcher de se rendre à un championnat à l'étranger. On pense que ce genre de situation est unique, mais on avait reçu d'autres témoignages de violences conjugales. Ce moment a constitué une forme de première vague qui a eu un bel écho médiatique. Nous avons constaté les premières réactions politiques. Le ministère des Sports nous a contactées, ils voulaient absolument savoir combien de témoignages nous avions reçus et qui avait témoigné.

43

44

On s'est dit qu'on ne pouvait pas en rester là. Charline a alors créé la page #BalanceTonSport, suite à quoi on a eu envie de structurer notre message. C'est ainsi qu'on a rédigé une lettre ouverte adressée aux médias et aux ministres de différentes compétences, la Santé, le Sport, l'Éducation. Dans cette lettre, nous évoquions le sport pour toustes, l'impact du sport sur la santé, le sport professionnel, le déni des violences et les multiples cadavres dans de nombreuses fédérations. Cette lettre, nous l'avons envoyée à la presse et aux ministres en question. Elle a été publiée dans *La Libre* et *De Morgen*. Elle avait été co-signée par une cinquantaine d'athlètes de haut niveau, mais pas que. Nous voulions embarquer le milieu associatif, des psychologues du sport, des coachs. Elle a été signée par Aurélie Aromatario, chercheuse postdoctorale sur la question de l'autonomie corporelle depuis une perspective en sociologie du genre, par Marie-France Zicot du CEMÉA⁴¹, et mais aussi par Justine Henin⁴² ou encore Ryad Mehry⁴³. Cette lettre a déclenché d'autres réactions médiatiques et politiques. On s'est néanmoins rapidement rendu compte qu'il ne s'agissait principalement que de notes de bonnes intentions. On a réalisé qu'il y avait un réel manque d'ambition et de volonté politique.

Pour poursuivre nos actions, nous avons aussi créé l'asbl Balance ton sport. Nous avions beaucoup de bonne volonté et beaucoup d'ambition. On a rédigé un dossier qu'on a fait relire notamment par Aurélie Aromatario pour avoir un avis académique, mais aussi par des sportives et des actrices de terrain. Nous voulions qu'il existe une structure qui puisse nous permettre d'aider

41. Centres d'Entrainement aux Méthodes d'Éducation Active, mouvement d'éducation nouvelle et populaire qui propose des actions et des formations dans les domaines de l'éducation, de l'animation, de la santé et de l'action sociale.

42. Ancienne joueuse de tennis professionnelle et victorieuse de 43 titres en simple, dont sept Grand Chelem.

43. Boxeur professionnel belge d'origine libanaise par son père et ivoirienne par sa mère. Il fut, notamment, champion du monde WBA en 2019.

les personnes ou de récolter des fonds. Disposer d'une asbl nous permet de soutenir des athlètes qui ne peuvent pas passer par leur fédération. Je repense à l'affaire impliquant l'entraîneur Jacques Borlée, et sa théorie du «cas Owen»⁴⁴. Avec Cynthia Bolingo, on s'est renseignées, on a pu financer la consultation d'une avocate. Très vite, il est apparu qu'en l'espèce, il ne s'agissait pas d'incitation à la haine raciale et qu'une plainte n'aurait abouti à rien, si ce n'est que s'il s'en était sorti sans condamnation, il aurait pu s'en glorifier. On a démarré avec énormément d'énergie et d'ambition, on a encore le dossier, mais je pense qu'on s'est prises pour Greenpeace sans les moyens ! Pour tous ces projets, toutes ces idées, il nous manque du temps, des compétences administratives afin de tout pouvoir concrétiser. On a l'expérience de terrain, on a la volonté, l'imagination, la créativité, on sait aussi ce qui pourrait faire du bien, donc l'asbl est là, dormante, mais qui sait... ? Parce que les combats sont loin d'être gagnés.

”

De la question du temps pour soi

45

Le temps n'est pas le moindre aspect à prendre en considération lorsqu'il s'agit de la possibilité pour les personnes FINTA de pratiquer un sport. Selon une étude menée par la chercheuse Dee Dlugonski auprès de 24.772 personnes à travers le monde⁴⁵, il apparaît que plus de la moitié des femmes ne font pas autant de sport qu'elles le voudraient. Parmi les obstacles évoqués, le manque de temps arrive en première position pour 74 % d'entre elles. En outre, toujours selon cette étude, « près de deux tiers des mères de famille évoquent la maternité comme principale raison de l'abandon d'une pratique sportive régulière. La répartition des

44. www.lesoir.be/408741/article/2021-11-26/le-relais-manque-de-jacques-borlee

45. <https://cms-static.asics.com/media-libraries/104744/file.pdf>

tâches domestiques et des responsabilités familiales entre les hommes et les femmes a aussi un impact négatif sur le niveau d'activité physique des femmes ». La chercheuse note enfin que les hommes ont une perception différente des difficultés rencontrées par les femmes, et que seuls 34 % d'entre eux reconnaissent que le manque de temps soit pour elles un obstacle.

Des pratiques impayables pour certaines

Quel que soit leur âge, à tous niveaux d'activité physique et partout à travers le monde, la question financière reste un frein important pour ceux qui souhaitent pratiquer une activité physique. Les inégalités salariales étant une réalité sociétale avérée, il apparaît que les personnes sexisées disposent de largement moins de moyens que les hommes à investir dans leurs activités de loisir, quand bien même il s'agirait de faire du sport pour se maintenir en bonne santé. Ainsi, par exemple, les hommes représentaient 70 % des membres de clubs sportifs en Belgique en 2020^{46, 47}. Les femmes se privent donc des effets positifs du sport en matière de bien-être physique et mental. Si l'enjeu financier n'est évidemment pas le seul en cause, comme nous avons déjà pu le voir, il reste un frein majeur à leur pratique. Cette contrainte vient s'ajouter aux autres contraintes quotidiennes auxquelles elles doivent faire face, à savoir les charges professionnelles, scolaires et familiales lorsqu'elles sont mères. Selon une enquête menée par Femme De Sport qui a créé un répertoire du sport féminin en chiffre en France⁴⁸, pour 49 % des Françaises, le coût est le principal frein à la pratique sportive, juste avant les contraintes

46. https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/advisories/recommandation_les_femmes_et_le_sport.pdf

47. Nous sommes bien conscient·es que cette vision reste binaire, mais

malheureusement, lorsqu'il s'agit de chiffrer ces informations, la diversité de genre fait encore défaut.

48. <https://femmedesport.com/le-sport-feminin-en-chiffres/>

familiales (46 %), les contraintes professionnelles (44 %) et les contraintes domestiques (40 %).

Cet obstacle financier universel n'est pas sans lien avec les représentations des sportives professionnelles que l'on nous donne à voir dans les médias. Même si les lignes semblent bouger ces dernières années, la rémunération des sportives professionnelles et l'implication des clubs dans le sport féminin de haut niveau restent marginales par rapport aux investissements destinés aux hommes. Cela s'explique notamment par le manque de sponsors. Ceux-ci offrent une rémunération aux sportif·ves en l'échange de l'apposition de leur logo sur les équipements et de la mention de leur nom sur divers supports. Ils sont toutefois moins enclins à sponsoriser des athlètes féminines puisque leur visibilité médiatique est moindre, comme nous le verrons dans le chapitre ultérieur consacré à la visibilisation du sport féminin. Les écarts salariaux restent abyssaux, les infrastructures peu adaptées lorsqu'elles ne sont pas totalement inadéquates et les revendications pour davantage d'égalité restent encore fort peu entendues. L'argent se fait plus rare pour les sportives que pour les sportifs, et on frôle encore souvent avec la caricature, même en 2025.

47

On pense notamment à la championne allemande de saut à ski Selina Freitag qui s'est vue offrir du shampoing, du gel douche et des serviettes éponges pour sa victoire lors des qualifications d'un concours là où son homologue masculin recevait 3.000 euros ! Selon l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes en Belgique, l'écart salarial entre les sportifs et les sportives s'élève à 81 %⁴⁹ et les femmes ne représentent que 6 % des sportif·ves professionnel·les, dans 59 % des cas avec des contrats à temps partiel.

49. <https://igvm-iefh.belgium.be/fr/documentation/lecart-salarial-dans-le-sport>

De nombreuses sportives professionnelles sont donc contraintes d'occuper un autre emploi afin de subvenir à leurs besoins. « En l'absence de financements corrects, de nombreuses sportives de haut niveau doivent occuper un emploi sur le côté. Beaucoup jonglent aussi avec des études et formations pour préparer la fin de leur carrière sportive. Certaines ne peuvent s'en sortir sans aides publiques, par exemple une aide au logement. Elles ne peuvent dès lors se consacrer pleinement à la pratique sportive. Leur quotidien est morcelé par d'autres obligations liées à leur job “d'à côté”, aux démarches administratives, à la famille, à la recherche de sponsors à convaincre, à la négociation de meilleures conditions pour le sport féminin »⁵⁰.

Si la triple championne olympique de l'heptathlon Nafissatou Thiam a pu mener de front une licence universitaire en géographie et des performances mondiales inédites, si la taekwondoïste Sarah Chaâri, médaillée olympique aux JO de Paris en 2024 et championne du monde en 2025 poursuit des études de médecine, ces situations restent de véritables exceptions. Par ailleurs, il serait intéressant de s'interroger : qu'est-ce que cela leur coûte et que l'on ne voit pas. Qu'ont-elles dû abandonner pour pouvoir mener de front une telle vie ? Les inégalités salariales dans le sport professionnel sont le reflet de celles en vigueur sur le marché du travail. Force est de constater que les emplois à temps partiel majoritairement féminins, les inégalités salariales, la double, voire triple journée des femmes est autant la réalité des travailleuses que des sportives professionnelles.

50. www.soralla.be/wp-content/uploads/2024/06/FP__JUIN2024.pdf

Hijab et bikini, une histoire de contrastes

Au début du 20^e siècle, les femmes étaient contraintes de se vêtir de longues robes ou de pantalons, voire de se couvrir la tête, pour effectuer les quelques activités physiques qu'on les autorisait à pratiquer. Aujourd'hui, les instances sportives qui dictent les codes vestimentaires les dénudent de plus en plus, de la jupette au bikini en passant par les justaucorps. Pour ne prendre qu'un exemple, évoquons ici la combinaison noire de la joueuse de tennis Serena Williams lors du tournoi de Roland-Garros en 2018. Dès son entrée en lice, le président de la Fédération Française de Tennis de l'époque était sorti dans les médias pour fustiger l'athlète, affirmant sa tenue n'était pas assez jolie ni assez féminine à son goût avant de décider d'imposer les jupettes à toutes les joueuses. Notons, pour l'anecdote, que forte de ses convictions émancipatoires pour toutes les personnes minorisées, Serena Williams lui a répondu par un joli pied de nez. Elle est en effet montée sur le court de l'US Open, tournoi du Grand Chelem suivant directement celui de Paris, dans un tutu créé pour l'occasion par son équipementier en collaboration avec le créateur de mode Virgil Abloh.

49

Lorsque le vêtement relève de la religion, il crispe au point de monopoliser les débats, tant sportifs que médiatiques. Quelle que soit l'époque, la tenue vestimentaire des sportives n'a cessé de poser problème. De leur côté, les hommes se livrent à des signes religieux sur tous les terrains sans que cela n'interroge personne, d'autres se couvrent intégralement les bras et/ou les jambes sous prétexte de campagne publicitaire et autre outils marketing et de communication sans que cela n'émeuve. Avant d'illustrer notre propos pour comprendre ce qui se joue, laissons la parole à Béatrice Barbusse qui le formule en ces termes : « Les époques changent, bien entendu. Pour autant, on constate qu'à chaque fois, c'est le pouvoir sportif, détenu quasi systématiquement par

des hommes, qui décide de la manière dont les femmes doivent se vêtir pour s'adonner au sport de compétition. Tantôt ce sont des considérations religieuses qui déterminent une interdiction, tantôt des motivations économiques qui donnent certaines autorisations, mais au bout du compte ce sont toujours des règlements sportifs élaborés par des hommes ou des décisions managériales prises par des hommes qui dictent aux femmes les vêtements qu'il convient de porter»⁵¹.

C'est donc également sur les vêtements qu'elles portent que les sportives sont contrôlées. Évidemment, si vous allez courir au parc, personne ne vous empêchera de vous vêtir selon votre bon vouloir... Si ce n'est qu'il est plus que probable que vous choisissez une tenue qui vous évitera d'être regardée, sifflée ou commentée lors de votre séance. Néanmoins, force est de constater également que la pratique du sport amateur par les femmes reste guidée par des équipements dont on a l'impression qu'ils ont parfois davantage été conçus pour satisfaire au *male gaze* que pour rendre la pratique confortable. Toujours plus court, toujours plus dénudé, toujours près du corps, les rayons des magasins de sport sont à l'image de ce que l'on peut voir dans les médias. Cette tendance que suit la mode sportive tend à objectifier toujours davantage le corps des sportives. Là où le corps masculin est un instrument d'action et de puissance, les maillots et autres tenues féminines nous rappellent que le corps d'une femme est un objet destiné à plaire. Les vêtements sportifs constituent une véritable source de sexualisation du corps féminin.

Depuis quelques années, de nombreuses sportives professionnelles s'élèvent pour dénoncer l'imposition de ces tenues qui sont au mieux inconfortables et au pire totalement inadaptées à la pratique du sport de haut niveau. Ainsi des boxeuses qui ont dû

51. *Ibid.*, p. 207.

lutter pour qu'on ne leur impose pas le port de la jupe lorsque leur sport fut admis au programme olympique aux Jeux olympiques de Londres, soi-disant pour qu'on puisse faire la différence entre boxeuses et boxeurs. Ou des handballeuses françaises dont la ligue souhaitait également rendre le port de la jupe obligatoire pour les joueuses. Et ces dernières de s'exprimer, l'une affirmant « La jupette est jolie pour les photos, mais il existe peut-être pour l'aspect sportif des shorts et des maillots féminins. Pour être tout à fait franche, je n'aime pas plus que ça. J'appréciais bien plus jouer en short »⁵². Une autre que « Sous cette jupe, il y a un minishort qui remonte systématiquement. Du coup, pour éviter ça, on met toutes des cyclistes dessous. C'est inconfortable, on était mieux en short »⁵³.

Mais c'était sans compter sur les dirigeants de club, dont on retient ces deux pépites : celle du président du club de Nîmes qui déclarait dans les années 2010 que « La jupe, c'est un combat économique ! [...] Je voulais que le HBCN soit bien identifié comme une équipe féminine. Alors, pourquoi ne pas insérer un peu de féminité et de glamour ? »⁵⁴ et celle non moins savoureuse du président de Metz qui, à la même époque, affirmait que « Si on veut faire venir des spectateurs dans nos salles, il ne faut pas leur donner que du handball. Notre stratégie, c'est de jouer la carte de la féminité et de l'esthétique »⁵⁵.

51

Ces vêtements, parfois très échancrés, très moulants ou courts sont sans aucune utilité pour la performance, mais répondent à la domination du regard masculin de la société. Et s'il leur prend de s'en offusquer, voire de tenter de s'en émanciper, les sportives professionnelles en sont pour leurs frais. Les joueuses de l'équipe de handball de plage norvégienne en témoignent. En 2021, lors

52. *Ibid.*, p. 189.

54. *Ibid.*

53. *Ibid.*

55. *Ibid.*

des championnats d'Europe à Varna en Bulgarie, elles ont bravé la réglementation en renonçant à jouer en bikini pour revêtir des shorts, bien plus adaptés à la pratique de leur sport. Avant le début du championnat, la Norvège avait contacté la Fédération européenne pour demander que ses joueuses puissent porter des shorts. Outre un rejet de la demande, la Fédération leur avait rappelé que les entorses à la réglementation étaient passibles d'amende. Après s'être conformées aux règlements durant leurs premiers matchs, les Norvégiennes avaient décidé de porter des shortys pour leur dernier match, comptant pour la médaille de bronze. Elles furent mises à l'amende, 150 euros par joueuse pour « tenue vestimentaire inappropriée et non conforme aux règles de l'uniforme de l'athlète définies par les règles du jeu du handball de plage »⁵⁶. Et s'il fallait une nouvelle preuve que tout cela reste de la politique, évoquons la Katara Cup, un tournoi de beach-volley organisé à Doha où là, les joueuses qui sont ailleurs contraintes de porter le bikini réglementaire, doivent porter un tee-shirt sous le haut féminin officiel du tournoi et un short jusqu'aux genoux pour « respecter la culture et la tradition locale » ! Certaines athlètes qui pratiquent des sports individuels mènent également ce combat pour davantage de liberté, mais aussi de confort vestimentaire. Si les sœurs Williams sont les figures de proue de ce mouvement d'émancipation, plus récemment, la gymnaste allemande Sarah Voss, s'est présentée aux championnats d'Europe de gymnastique artistique en portant une combinaison intégrale en lieu et place du traditionnel justaucorps.

En gymnastique, les filles sont infantilisées et sexualisées, entre maillots échancrés et maquillage dès qu'elles commencent la compétition, parfois dès 12 ans. L'historienne Lucie Peytavin

56. <https://information.tv5monde.com/international/handball-de-plage-les-norvegiennes-lamende-pour-avoir-porte-des-shorts-35584>

analyse cette injonction à se dénuder sous deux aspects. Le premier est financier « Comme les sportives sont moins bien payées, elles vont devoir répondre à des injonctions sur leurs corps, sur les tenues, pour faire plus d'audimat, être plus repérées par les sponsors, c'est un cercle vicieux assez terrible ». Le second est sociétal « Mettre un justaucorps à une adolescente quand elle a les seins qui poussent, ses premières règles, ce n'est pas anodin, ça montre qu'on n'a pas pensé les tenues des femmes en fonction de leurs besoins mais en fonction de l'image patriarcale qu'on voulait qu'elles incarnent. [...] On sexualise beaucoup plus le corps des femmes, et la valeur des femmes est toujours et éternellement dans leur physique »⁵⁷.

Comment enfin ne pas évoquer, lorsqu'il est question des vêtements, ceux que portent les personnes de confession musulmane. Si le port du voile fait débat dans l'espace public, il est inévitable que ce soit également le cas dans le sport. Puisque le corps des femmes, et a fortiori leur manière de se vêtir, est considéré comme un bien public, ou plus précisément comme la propriété du patriarcat, il n'est pas surprenant que le hijab crée la polémique. On n'y coupe dans aucune pratique, et même si les réactions des États et autres fédérations diffèrent, elle pollue systématiquement l'espace médiatique. Si plusieurs marques ont lancé une « ligne hijab » pour les femmes athlètes pour répondre à la demande, l'ouverture à la diversité ne semble pas être le fort des personnalités politiques de nombreux États. Ainsi de la France, qui a interdit à toutes ses athlètes de porter le hijab lors des Jeux olympiques de Paris en 2024 alors que la loi n'interdit pas explicitement le port du voile lors des compétitions sportives.

53

57. www.20minutes.fr/sport/jo_2024/4097030-20240625-jo-paris-2024-cercle-vicieux-assez-terrible-pourquoi-tenues-continuent-sexualiser-corps-sportives

D'après une étude menée par Amnesty International sur 38 pays, la France est le seul pays européen « à interdire le port de couvre-chefs religieux dans le sport, notamment dans le football, le basketball et le volleyball féminins »⁵⁸. Les fédérations internationales ont également la possibilité de prendre position à cet égard. En 2017, sous la pression des joueuses portant le foulard, la Fédération internationale de basketball a supprimé l'interdiction du port du voile qui figurait dans son règlement. La FIFA a fait de même en 2014, ce qui n'empêche pas la France de garder sa ligne. Le collectif français « Les Hijabeuses » milite contre cette limitation qui leur est imposée malgré un flou, voire un vide juridique, mais elles n'ont jusqu'à présent pu être entendues. En 2021, elles avaient intenté une action en justice contre la Fédération Française de Football, mais le Conseil d'État s'était prononcé en faveur de la FFF, affirmant « qu'il n'était pas nécessaire de modifier sa politique discriminatoire ». En Belgique, la taekwondoïste Sarah Chaâri combat depuis toujours avec le foulard, même donc aux Jeux olympiques de Paris, où elle a remporté la médaille de bronze. Si elle affirme ne pas multiplier les apparitions médiatiques en raison des polémiques qu'elles créent parfois, elle est ouvertement soutenue par les autorités sportives belges, que ce soit sa fédération ou le COIB (Comité Olympique et Interfédéral Belge), et ce conformément à l'avis du CIO (Comité International Olympique) qui assimile le voile à un facteur « culturel » et non « cultuel ». Et d'affirmer « C'est vraiment dommage que des athlètes forts ne puissent pas combattre juste parce qu'ils affichent un symbole religieux. Ils pourraient offrir des médailles et de belles émotions à leur pays. Se montrer comme on est et faire ressortir les valeurs que l'on veut, c'est vraiment super qu'on puisse le faire en Belgique »⁵⁹.

58. www.franceinfo.fr/les-jeux-olympiques/paris-2024/jeo-de-paris-2024-quatre-questions-sur-l-interdiction-du-voile-pour-les-sportives-francaises-denoncee-par-un-rapport-d-amnesty-international_6682260.html

59. www.lesoir.be/614903/article/2024-08-07/sarah-chaari-la-belgique-permet-de-faire-ressortir-ses-valeurs-cest-super

Trop couvertes ou pas assez, la façon dont les sportives s'habillent ne devrait dépendre que de leur propre sensation de confort pour la pratique de leur activité. Cela relève de la responsabilité des fédérations de faire le choix d'assouplir leurs règlements et les codes vestimentaires qu'ils contiennent. Outre le fait que cela habilitera les sportives à vivre librement leur pratique, cela permettra aussi à toutes celles qui les regardent comme des modèles d'éviter de reproduire ce que charrie une société qui met en avant le culte du corps des femmes au travers du regard masculin.

55

